

**Intervention prononcée par S.E.M. Jan Grauls, Ambassadeur, Représentant
Permanent**

**Assemblée générale, 63ème session « La mise en œuvre de la responsabilité de
protéger »**

23 juillet 2009

Monsieur le Président,

Il y a bientôt quatre ans, nos chefs d'Etat et de Gouvernement ont entériné, à l'unanimité et de manière irrévocable, le principe de responsabilité de protéger. Une promesse d'espoir a été faite à l'humanité : la promesse d'un futur dans lequel les mots génocide, crimes de guerre, nettoyage ethnique et crimes contre l'humanité seraient relégués dans les livres d'histoire. Nos chefs d'Etat et de Gouvernement ont promis de prendre pleinement leurs responsabilités pour assurer ce futur meilleur. Et ils ont promis de travailler de manière solidaire en s'offrant une assistance mutuelle et constructive. C'est sur chacune de ces promesses que je voudrais revenir aujourd'hui.

Toutes les victimes de ces crimes, que ce soit au Cambodge, au Rwanda ou en Ex-Yougoslavie, nous rappellent qu'aucune région, aucune culture n'est à l'abri des horreurs auxquelles la haine et la violence peuvent mener. Et cette promesse prise au plus haut niveau a suscité des attentes auprès des populations victimes de ces crimes, attentes auxquelles il importe de répondre. Il en va en effet de la crédibilité de notre Organisation.

Monsieur le Président,

La réponse à cette promesse - et j'en viens ainsi à mon deuxième point - est l'enjeu de notre débat d'aujourd'hui. Cette réponse consiste à mettre en œuvre ce que nos dirigeants ont décidé en 2005. Dans les paragraphes 138 et 139 du Document Final du Sommet Mondial, nous nous sommes en effet tous engagés à assumer pleinement notre responsabilité, tant au niveau national, que de manière collective.

Comme le Secrétaire général le souligne dans son rapport, la mise en œuvre de la responsabilité de protéger passe en premier lieu par l'action nationale. La responsabilité des Etats est en effet centrale. C'est là toute l'importance du premier pilier et du concept de souveraineté comme responsabilité. Plutôt que d'affaiblir la souveraineté, la responsabilité de protéger la renforce, en la transformant en souveraineté responsable.

Monsieur le Président,

Là où un Etat manque de moyens pour assumer tout seul sa responsabilité - c'est là mon troisième point -, la communauté internationale peut, la communauté internationale doit lui venir en aide. Cet effort de solidarité est bien au cœur des principes de l'Organisation des Nations Unies. Cette solidarité est plus que jamais nécessaire, notamment au vu des crises, financières et autres, que nous devons traverser ensemble. Ici aussi, il s'agit de la

responsabilité de la communauté internationale. Ces actions de soutien internationales, y compris régionales et sous-régionales, sont essentielles et doivent permettre, dans de nombreux cas, de « construire » des Etats véritablement responsables de leurs propres citoyens. Il convient, comme le souligne le Secrétaire Général, d'enraciner durablement des capacités nationales plutôt que de les soutenir de façon artificielle et temporaire.

Regrettablement, il arrive aussi parfois qu'un Etat ne soit pas prêt à protéger sa propre population contre les pires types de crimes. Dans de telles circonstances, nous ne saurions abdiquer notre responsabilité collective. Nous devons au contraire exprimer notre solidarité vis-à-vis des populations civiles. Si un Etat n'est pas prêt à assumer sa responsabilité, alors la communauté internationale se doit d'agir avec tous les moyens qu'elle a à sa disposition, y compris, mais comme ultime recours et en conformité avec la Charte des Nations Unies, les moyens coercitifs. L'exercice collectif de la responsabilité de protéger est une des promesses que nous avons faite aux victimes en 2005 et sur laquelle nous ne pouvons revenir aujourd'hui.

Ceci m'amène à mon quatrième et dernier point, Monsieur le Président : la mise en œuvre. C'est cette mise en œuvre, qui est au centre de nos délibérations d'aujourd'hui et non pas le principe de responsabilité de protéger lui-même. Il n'est pas question pour la Belgique de revenir sur l'accord unanime de 2005. Comme l'a si bien dit le Secrétaire général durant la présentation de son rapport, il convient dorénavant de « transformer la promesse de la responsabilité de protéger en réalité ». La Belgique se joint aux autres délégations pour remercier le Secrétaire général pour son engagement ainsi que pour son excellent rapport que nous considérons aujourd'hui. La plupart des propositions que son rapport contient ne sont pas nouvelles. Elles existent déjà, dans le plein respect de la Charte des Nations Unies, que ce soit en matière de médiation, de prévention des conflits, de maintien ou de consolidation de la paix. Qu'elles se rapportent au premier, au deuxième ou au troisième pilier, nous y travaillons tous au quotidien. D'autres propositions, comme celle de développer notre capacité d'alerte précoce, et donc de prévention, méritent d'être développées sans retard. Il nous faut plus que jamais poursuivre cet exercice avec détermination et conviction. Nous l'avons promis aux victimes de ces crimes odieux !

Monsieur le Président,

Tels étaient les messages que la Belgique souhaitait faire passer à l'occasion de ce débat, en complément à la déclaration faite par la Suède au nom de l'Union européenne, déclaration à laquelle nous souscrivons pleinement.

Je vous remercie.

UNOFFICIAL TRANSLATION

Mr. President,

Four years ago, our Heads of State and Government adopted unanimously and irrevocably the principle of the responsibility to protect. By so doing, they offered a promise of hope to humanity: the promise of a future in which the words genocide, war crimes, ethnic cleansing and crimes against humanity would be confined to history books. In order to reach this better future, our Heads of State and Government promised to fully assume their responsibilities. And they promised to offer each others a helping hand and to work constructively and in solidarity. Today, I would like to reflect on these promises.

Victims of crimes, whether in Cambodia, in Rwanda or in Ex-Yugoslavia, remind us that no region, no culture, is safe from the horror engendered by hate and violence. The promise of hope that was made at the highest level created expectations for the populations that suffered from these crimes, and the credibility of our organization depends on our capacity to answer these expectations.

Mr. President,

Answering this promise, and I now move to my second point, is the purpose of the debate we are holding today. The answer lies in the implementation of what our leaders decided in 2005. By adopting paragraphs 138 and 139 of the World Summit Outcome Document, we indeed all pledged to fully assume our responsibility both at national level, and collectively.

As underlined by the Secretary General in his report, the implementation of the responsibility to protect requires first and foremost national action. The individual responsibility of States is indeed paramount. There lies the meaning of the concept of sovereignty as responsibility and of the first pillar. Rather than weakening sovereignty, the responsibility to protect strengthens it by turning it into responsible sovereignty.

Mr. President,

If a State lacks the means to assume its responsibility on its own - and this constitutes my third point -, the international community can, the international community must offer assistance. This effort of solidarity is at the very heart of the principles of the United Nations. Solidarity is all the more important in view of the crises, financial and others, which we must currently face. This responsibility too is impending upon the international community. International and regional assistance are essential and must promote the "consolidation" of States fully responsible for their citizens. As underlined by the Secretary General, we must allow national capacities to thrive and take root sustainably rather than support them temporarily and artificially.

Regrettably, every now and then, a particular State proves unable or unwilling to protect its population against the worst crimes. In such circumstances, we cannot forfeit our collective responsibility. On the contrary, we have to display our solidarity with civilian populations. In such circumstances, the international community must use all means at its disposal to

act, including, but as a last resort and in full conformity with the United Nations Charter, coercive measures. The collective exercise of responsibility is one of the promises we made to the victims in 2005 and which we cannot disown today.

This leads me to my fourth and last point, Mr. President: implementation. Implementation lies at the heart of today's debate, not the principle of the responsibility to protect itself. Belgium will not accept any backtracking on the unanimous agreement of 2005. As the Secretary General rightly stated during the presentation of his report, "it is high time to turn the promise of responsibility to protect into practice". Belgium would like to join other delegations in thanking the Secretary General for his commitment and for the excellent report which we are considering today. Most of the activities proposed by the report are known to us and are already pursued in some form in full respect of the Charter, whether in the field of mediation, conflict prevention, peacekeeping or peace building. Whether they relate to the first, the second or the third pillar, they form much of the daily work of the United Nations. Other proposals, as that to develop our early warning and prevention capacity deserve to be rapidly implemented. More than ever, we must undertake this task with determination and conviction. We promised it to the victims of heinous crimes!

Mr. President,

This was the message that Belgium wanted to convey on the occasion of this debate in addition to the statement made by Sweden on behalf of the European Union, statement to which we fully subscribe.

Thank you.